

Marmande,
le 22/04/2024

**Maison
du développement**

Place du marché
BP 70305 47213
Marmande Cedex.

Tél. 05 53 64 40 46
Fax. 05 53 64 40 91
vga@vg-agglo.com

valdegaronne.fr

Communiqué de Presse

**Contrat de Ville :
Un appel à projets pour définir les actions 2024**

Val de Garonne Agglomération et la Préfecture de Lot-et-Garonne lancent un Appel à Projets Politique de la Ville pour définir les actions 2024 en partenariat avec les communes de Marmande et Tonneins. Il concerne les interventions à destination des quartiers prioritaires « Baylac-La Gravette » à Marmande et « Cœur de ville » à Tonneins. Les porteurs ont jusqu'au 22 mai 2024 pour déposer leur candidature.

Le dépôt de dossier se fait directement à l'adresse suivante :
<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les actions proposées doivent obligatoirement répondre à l'une ou l'autre des 9 orientations stratégiques du nouveau Contrat de Ville 2024-2030 « Quartiers Engagements 2030 » :

- Lutter contre l'isolement des personnes vulnérables
- Favoriser la réussite éducative et le soutien à la parentalité
- Améliorer l'accès à la santé
- Favoriser l'accès aux formations
- Lever les freins à l'emploi et lutter contre les discriminations
- Revitaliser les commerces et les services en quartier prioritaire
- Changer l'image des quartiers en poursuivant les transformations urbaines
- Favoriser les démarches de transition
- Lutter contre les incivilités.

Les actions doivent être cofinancées par un ou plusieurs de ces différents partenaires : l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), l'Agglomération, les deux communes de Marmande et Tonneins, la Région, le Département, la CAF, etc.

Des nouveautés cette année pour les porteurs :

- Un accent autour des activités physiques et sportives dans le contexte des Jeux Olympiques pour les Quartiers d'été
- La possibilité de déposer des projets pluriannuels sous conditions.

Le présent appel à projets (voir en annexe) détaille les conditions d'éligibilité des actions et les modalités de dépôt des dossiers.

Les priorités de l'Etat pour le contrat de ville :

- La transition écologique et énergétique pour des quartiers plus résilients
- L'objectif de plein emploi
- L'émancipation pour tous et l'égalité des chances à travers la promotion de l'éducation, de la culture, du sport
- Un meilleur accès aux droits et aux services publics
- La lutte contre les discriminations
- Une participation citoyenne ravivée
- La sécurité et la tranquillité publique.

Pour rappel, en 2023, 26 projets ont été soutenus.

Pour tout renseignement, contacter le Pôle Développement Social et Culturel au 05 53 64 96 66 – sghrairi@vg-agglo.com

Le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 : une évolution du périmètre géographique

Le renouvellement des contrats de ville a donné lieu en 2023 à une révision de la géographie prioritaire menée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Cette révision a abouti au maintien des deux quartiers en Politique de la Ville et à une évolution de leur périmètre géographique en concertation avec la Préfecture et les deux villes concernées.

- Le QPV du Cœur de ville de Tonneins intègre désormais le quartier Saint-Pierre, caractérisé par un habitat dégradé et déjà intégré aux périmètres de l'OPAH-RU (Opération d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) et de l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire). Il permet d'englober aussi le groupe scolaire Jean Macé.
- Le QPV Baylac-La Gravette intègre désormais le petit centre commercial de proximité, le groupe scolaire Édouard Herriot, le collège Jean Moulin, le tiers-lieu CESAme, la Cité de la formation et une zone de copropriété habitat dégradée proche du centre-ville.

Contact Presse

Service Communication

Laure Duplax - lduplax@vg-agglo.com – 05 53 64 83 76 – 06 76 96 77 52